

## Comité Technique Ministériel du 2 Juillet 2021

### *Déclaration liminaire*

En cette fin de semestre, il nous importe de revenir sur cette trop longue période de crise sanitaire.

En premier lieu, notre fédération a une pensée pour les agents décédés mais aussi pour ceux qui, dans ces mois douloureux, ont eu à connaître des décès dans leur entourage ou des périodes particulièrement difficiles du fait de la maladie.

La vie professionnelle et familiale a, pour nombre d'entre nous, été profondément bouleversée.

Si début 2020, dans cette instance, les fédérations avaient émis le vœu de placer plus de 70% des personnels en télétravail et ce à temps plein, à l'évidence l'administration aurait opposé une fin de non-recevoir, arguant de multiples prétextes si souvent utilisés par vous et l'ensemble des responsables de ce pays.

Et pourtant, dès mars 2020, crise sanitaire oblige, le télétravail s'est imposé pour de longs mois. Les missions de service public économique et financier ont-elles été affectées par ce changement de méthode de travail ? Absolument pas ! Bercy a été au rendez-vous de l'attente des citoyens particuliers et des entreprises.

Aujourd'hui alors que la situation s'améliore sur le plan sanitaire, les conditions d'exercice du télétravail sont au centre d'une négociation en cours au niveau de la fonction publique. Nous n'en préjugeons pas le résultat, mais nous constatons à regret que la première réponse indemnitaire liée au télétravail n'est pas à la hauteur des attentes des agents.

Par ailleurs, pour **FO Finances**, même si une demande forte pour faire perdurer cette modalité de travail est incontestable et doit être entendue, le télétravail peut aussi avoir des conséquences nocives notamment sur la santé physique et psychique des agents, sans omettre ses conséquences sur le collectif de travail.

A l'heure où cette négociation s'esquisse, il est surprenant de constater que parallèlement certaines des directions de Bercy engagent dès maintenant des négociations sur cette thématique.

La période qui s'ouvre et qui nous l'espérons clôturera la crise sanitaire, ne pourra pas effacer ce que nous venons de connaître dans l'organisation du travail dans les services et nécessite une réflexion sur le télétravail au niveau ministériel et directionnel.

Puisque l'agenda social est à l'ordre du jour de ce CTM, **FO Finances** vous demande de faire figurer la question du télétravail en bonne place.

Dans la période, notre fédération n'oublie pas ce que certains dénomment improprement la deuxième ligne, à savoir les agents qui, de par leurs missions, ont dû être en présentiel depuis dix-huit mois. C'est grâce à eux que le service public a démontré toute sa force et sa réactivité. Pour quelle reconnaissance ? Une modeste prime et encore attribuée de manière aléatoire et souvent discriminatoire.

Aujourd'hui, nous entrons donc dans l'après Covid, du moins nous l'espérons et à entendre nos ministres, il semblerait que nous soyons passés du « *quoi qu'il en coûte* » au « *quoi qu'il en coûte pour les agents* ».

A quelques semaines de la présentation du projet de Loi de Finances, les réflexes d'austérité budgétaire semblent de nouveau d'actualité : gel du point d'indice, nouvelles suppressions d'emplois, restriction du nombre de promotions. Ce discours n'est pas recevable, ni par les agents ni par notre fédération qui les représente.

Comment expliquer que des milliards ont pu être débloqués, et qu'aujourd'hui la moindre demande salariale est une nouvelle fois rejetée d'un revers de la main par le gouvernement ?

Les fonctionnaires et les agents des finances en particulier sont des acteurs majeurs du plan de relance.

Pourtant à quelques jours du rendez-vous salarial et dans nos échanges ministériels, ils sont les oubliés du gouvernement.

La seule avancée du gouvernement serait une participation employeur pour le financement de la protection sociale complémentaire de 15€ brut par mois.

Au-delà du montant, qui contrairement à une communication gouvernementale bien distillée, est bien loin d'une prise en charge de 50% de la cotisation de la complémentaire santé payée par l'agent, et qui d'ailleurs ne l'atteindra jamais, la question se pose de son mode de financement.

Pour notre fédération, il ne peut être question que le ministère l'auto-finance, comme l'a demandé la ministre de la fonction publique, ou encore moins que ce montant vienne amputer les crédits de l'action sociale ministérielle.

Cette protection sociale complémentaire ne peut écarter les retraités et les ayants droits au risque de mettre en péril la solidarité intergénérationnelle.

Notre action sociale est déjà bien attaquée tant dans son réseau, que dans ses prestations. Le dossier à l'ordre du jour de ce CTM en confirme l'objectif avec votre projet de cession du parc EPAF.

Nous aurons l'occasion dans les débats de revenir sur ce dossier d'importance, et sur lequel nous avons eu maintes fois l'occasion d'exprimer nos positions et revendications.

Trois principes nous ont toujours guidés dans notre expression : l'attente des agents pour des vacances à un coût social modéré avec des prestations de qualité, la protection du patrimoine social bâti par les acteurs ministériels dont les fédérations sont parties intégrantes et la garantie de protection que nous devons aux personnels employés dans les centres de l'EPAF.

Refusant le tout ou rien, nous avons réussi à faire évoluer votre projet initial, pas autant que nous l'aurions souhaité, même si notre opposition au principe même de la cession est intacte.

Souvent durant cette crise sanitaire, il a été évoqué le « monde d'après ». A Bercy, sur bien des sujets, nous avons eu l'impression et pas qu'une impression, que nos ministres la considéraient comme une parenthèse qu'il faudrait rapidement refermer pour poursuivre les réformes engagées. Certaines directions ont même considéré que cette parenthèse devait être mise à profit pour les accélérer.

Par bien des signaux, **FO Finances** constate que la colère sociale est là, prête à surgir, sous des formes diverses, pas toujours ordonnées comme l'a encore démontré le désintérêt des urnes dimanche.

Nos ministres seraient bien avisés de bien la mesurer plutôt que de l'attiser avec des propos provocateurs comme dernièrement au sujet des retraites.

Avec 30 000 suppressions d'emplois en 10 ans, un gel de la valeur du point d'indice sur la même période, un nombre de promotions divisé par 6 et une accumulation de restructurations, les ministres ne pourront pas non plus nous refaire le coup du Bercy exemplaire, que les agents n'ont déjà que trop entendu par le passé.